

# PE-100 LVX B | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

<b>Identificateur de produit</b>	PE-100 LVX B
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucun
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Produit de construction/Voir aussi information technique
<b>Identificateur du fournisseur initial</b>	PUREPOXY 301, rue Omer-DeSerres #105, Blainville, Québec, CANADA J7C 0K2 Phone - 438-492-4450
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence /restriction d'utilisation</b>	Canada - CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification du produit dangereux</b> (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)	Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4) Toxicité aiguë par contact cutané (Catégorie 4) Corrosion cutanée (Catégorie 1) Lésions oculaires graves (Catégorie 1) Sensibilisation cutanée (Catégorie 1) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3) Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2) Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées (Catégorie 2) Danger pour le milieu aquatique - aiguë (Catégorie 2) Danger pour le milieu aquatique - chronique (Catégorie 2)
--	---

<b>Éléments d'information</b> (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)	<b>H302</b> Nocif en cas d'ingestion. <b>H312</b> Nocif par contact cutané. <b>H314</b> Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. <b>H317</b> Peut provoquer une allergie cutanée. <b>H335</b> Peut irriter les voies respiratoires. <b>H361</b> Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. <b>H373</b> Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. <b>H401</b> Toxique pour les organismes aquatiques. <b>H411</b> Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	---

### DANGER



**P201** Se procurer les instructions avant utilisation. **P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. **P260** Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. **P264** Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. **P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. **P271** Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. **P272** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. **P273** Éviter le rejet dans l'environnement. **P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. **P301 + P330 + P331** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. **P312** Appeler un médecin en cas de malaise. **P303 + P361 + P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. **P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. **P332 + P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. **P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P304 + P340** EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. **P310** Appeler immédiatement un médecin. **P308 + P313** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. **P391** Recueillir le produit répandu. **P403 + P233** Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. **Maintenir le récipient fermé de manière étanche.** **P405** Garder sous clef. **P501** Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

### Autres dangers connus

Aucun

## SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Poly(propylène glycol) bis(2-aminopropyl éther)	9046-10-0	50-60
Alcool Benzylque	100-51-6	< 10
Rx m-phénylènebis(méthylamine) & 2,2'-(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène) bisoxirane	110839-13-9	5-15
Rx 4,4'-Isopropylidènediphénol & 1-chloro-2,3-époxypropane & 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	38294-64-3	2-8

Tous les ingrédients sont énumérés conformément OSHA (29 CFR).

\* Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

## SECTION 4 - PREMIERS SOINS

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Appeler un médecin en cas de malaise.
<b>Voie cutanée</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (15-20 minutes). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Voie oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)</b>	Provoque de graves brûlures de la peau, des voies respiratoires ou digestives et de graves lésions des yeux.
<b>Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial</b>	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

## SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)</b>	Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.
<b>Agents extincteurs appropriés et inappropriés</b>	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

## SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Absorber le déversement pour éviter d'endommager le matériau. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage. Assurez-vous que le nettoyage est effectué uniquement par du personnel qualifié. Toutes les personnes chargées du nettoyage doivent porter l'équipement de protection approprié (voir section 8).
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

## SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Entreposer dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)</b>	Limites d'exposition: Aucune connue
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
<b>Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle</b>	Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence, couleur</b>	Liquide jaune	<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
<b>Odeur</b>	Caractéristique	<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>Densité relative</b>	0,956 g/ml
<b>pH</b>	Non disponible (alcalin)	<b>Solubilité</b>	Non disponible
<b>Point de fusion/congélation</b>	Non disponible	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point initial/domaine d'ébullition</b>	> 205°C	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 121°C	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible	<b>Viscosité</b>	10-40 cPs
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible	<b>COV</b>	Non disponible
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité</b>	Non disponible	<b>Autre</b>	Aucune connue

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucun connu
<b>Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)</b>	Aucune connue
<b>Matériaux incompatibles</b>	Matières comburantes; Acides; etc.
<b>Hazardous decomposition products</b>	Aucun connu

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)</b>	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Brûlure cutanée, rougeurs, douleurs; Brûlure des yeux, rougeurs, larmoiements; Brûlure des voies digestives. Brûlure des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc...
<b>Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)</b>	Sensibilisation cutanée – Possible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Possible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Aucune donnée disponible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.
<b>Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL<sub>50</sub> &amp; CL<sub>50</sub>)</b>	CAS 100-51-6 DL <sub>50</sub> Oral - Rat - 1230 mg/kg; CAS 9046-10-0 DL <sub>50</sub> Oral - Rat - 242 mg/kg; DL <sub>50</sub> Dermal - Lapin - 360 mg/kg; ETA non disponible dans ce document.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité (données aquatique et terrestre)</b>	Aucune donnée disponible pour ce produit
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible
<b>Autres effets nocifs</b>	Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés**  
Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD

UN2735; POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Poly(propylène glycol) bis(2-aminopropyl éther); Rx 4,4'-Isopropylidènediphénol & 1-chloro-2,3-époxypropane & 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine); CLASSE 8; GE III

### Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)

UN2735; POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Poly(propylène glycol) bis(2-aminopropyl éther); Rx 4,4'-Isopropylidènediphénol & 1-chloro-2,3-époxypropane & 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine); CLASSE 8; GE III

**Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)**

UN2735; POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Poly(propylène glycol) bis(2-aminopropyl éther);

Rx 4,4'-Isopropylidènediphénol &amp; 1-chloro-2,3-époxypropane &amp; 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine); CLASSE 8; GE III

**Précautions spéciales (transport/déplacement) :** Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.**Dangers environnementaux (IMDG ou autre) :** Polluant marin**Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité) :** Possible

---

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

---

<b>Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé</b>	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
<b>Réglementation canadienne relative à l'environnement</b>	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
<b>Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/ environnement</b>	United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR). United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14. United States TSCA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.
<b>National Fire Protection Association (NFPA)</b>	HEALTH: 3 FLAMMABILITY: 1 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3. HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe

---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

---

**Date of the latest revision of the safety data sheet** 8 avril 2020 version 5.0**Corrections** Modifications modèle FDS**Références** Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur.

<b>Abbreviations</b>	ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	ATE Acute toxicity estimate
	CAS Chemical Abstract Service
	DSL Domestic Substance List
	IARC International Agency for Research on Cancer
	IATA International Air Transport Association
	IMDG International Maritime Dangerous Goods Code
	LC Lethal concentration
	LD Lethal Dosage
	NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health
	NTP National Toxicology Program (U.S.A.)
	OSHA Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
	PEL Permissible Exposure Limit
	STEL Short-term Exposure Limit
	TDG Transport of dangerous goods in Canada
	TLV Threshold Limit Value
	TSCA Toxic Substances Control Act
	TWA Time Weighted Average
	WHMIS Workplace Hazardous Materials Information System

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**